

Quel rôle?

ACCOMPAGNEMENT:

- Évaluer les besoins du demandeur et élaborer un diagnostic
- Apporter les informations,
 connaissances et les conseils liés aux demandes
- Proposer un accompagnement individualisé et/ou collectif
- Mobiliser des ressources extérieures si nécessaire

MISE EN RESEAU:

- Favoriser la mise en lien des associations locales
- Capitaliser, diffuser et mutualiser
 des informations et des ressources utiles
 à la mise en œuvre des projets
 associatifs et au développement de la
 vie associative
- Peut organiser des formations de bénévoles en lien avec le réseau

Quel prérequis ?

- Souhait d'apporter un accompagnement de qualité aux associations du territoire et de tous secteurs d'activités
- Une (ou plusieurs) personne salariée ayant déjà une expérience et une expertise dans l'accompagnement des associations
- Volonté de participer au réseau dans une culture de coopération et d'échanges de pratiques

Les moyens à mobiliser

- Une personne référente (0,5 à 1 ETP dédié)
- Un lieu d'accueil visible et accessible ouvert ou sur rdv au moins 2,5 jours par semaine
- Un ordinateur connecté et scanner accessibles
- Implication et contribution au réseau

Vous souhaitez rejoindre le réseau et être labellisé
Accompagnement spécialiste ?

Prenez contact les personnes en charge de la co-animation du réseau de votre département.

(Les contacts respectifs sont sur les pages départementales)

Elles vous transmettront la charte du réseau et le cadre de référence de la mission et vous expliqueront les modalités pour rejoindre le réseau.

Qui peut demander la labellisation?

 Les structures dotées d'une expertise sur l'accompagnement, maîtrisant les enjeux de la vie associative dans une dimension transversale, quel que soit le secteur d'activité

Par exemple : un centre de ressources à la vie associative, une maison des associations...

Périmètre: Infra-dép. ou départemental